



KINNEAR'S MILLS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 2 octobre 2023, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents(es), les conseillers(ères):

Siège no 1, M. Robert Sanfaçon
Siège no 2, M. Roger Gosselin
Siège no 4, Mme Marisol Brochu
Siège no 5, M. James Allan
Siège no 6, Mme Michelle Blais

Était absente:

Siège no 3, Mme Joanne LaBranche

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard.

Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-10-191 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption de procès-verbaux

5. Administration générale et trésorerie

5.1 Adoption des comptes du mois

5.2 Autorisation du maire et de la directrice générale pour signer l'entente intermunicipale en transport adapté

5.3 Autorisation du maire et de la directrice générale pour signer le protocole d'entente 2023-2026 pour le service de bibliothèque

5.4 Offre de service - Jul Solutions

5.5 Embauche de la compagnie de construction ÇA-RÉNOV INC. pour compléter les travaux de la devanture du bureau municipal

6. Hygiène du milieu - recyclage

6.1 Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences

8. Travaux publics

8.1 Achat débroussailleuse

8.2 Entente concernant les travaux de la Route Monfette et du 4e rang

11. Urbanisme et développement du territoire

11.1 Plan lotissement - terrain CPE

12. Législation

12.1 Adoption du projet de règlement numéro 519 amendant le règlement numéro 500 portant sur l'interdiction de corder du bois à l'intérieur de l'assiette des chemins municipaux incluant les fossés

12.2 Adoption du projet de règlement numéro 520 amendant le règlement de zonage numéro 264

12.3 Adoption du projet de règlement numéro 521 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 267

12.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 523 décrétant l'ouverture de la rue Jamieson

12.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 524 décrétant l'ouverture de la Place Harriet-Wilson

12.6 Adoption du projet de règlement numéro 522 modifiant le règlement numéro 429 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

12.7 Adoption de la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels

12.8 Adoption de la politique de confidentialité de la municipalité de Kinnear's Mills

15. Période de questions

16. Clôture et levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

2023-10-192 Séance ordinaire du 5 septembre 2023

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

2023-10-193 Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques : 160 529.30 \$

Autres paiements effectués par la directrice générale : 97 689.02 \$

Grand total des paiements: 258 218.32 \$

ADOPTÉE

2023-10-194 Autorisation du maire et de la directrice générale pour signer l'entente intermunicipale en transport adapté

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a la compétence en matière de transport adapté sur le territoire de la municipalité de Kinnear's Mills;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills s'engage à collaborer à la réalisation de l'entente intermunicipale en transport adapté et qu'elle participent financièrement à celle-ci;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le maire ainsi que la directrice générale soient autorisés à signer l'entente intermunicipale en transport adapté.

ADOPTÉE

2023-10-195 Autorisation du maire et de la directrice générale pour signer le protocole d'entente 2023-2026 pour le service de bibliothèque

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire permettre à ses citoyens d'avoir accès à un service de bibliothèque;

ATTENDU QUE le protocole d'entente intervenu entre le Réseau des bibliothèques publiques de Thetford et la municipalité de Kinnear's Mills a pris fin le 30 juin 2023;

ATTENDU QUE le coût par habitant sera de 4,08 \$ pour la première année du protocole d'entente;

ATTENDU QUE le coût par habitant sera ajusté selon l'Indice du prix à la consommation (IPC) pour les deux autres années du protocole d'entente;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le maire ainsi que la directrice générale de la municipalité soient autorisés à signer le protocole d'entente 2023-2026 pour le service de bibliothèque.

ADOPTÉE

2023-10-196 Offre de service - Jul Solutions

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills participe à l'entente intermunicipale pour l'inspecteur régional en urbanisme;

ATTENDU QUE les services de l'urbaniste sont réalisés à distance;

ATTENDU QUE tous les dossiers des matricules de la municipalité sont en formats papiers;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal octroi un contrat à la compagnie JUL Solutions afin de numériser les dossiers matricules de la municipalité;

QUE le projet de numérisation des dossiers matricules soit échelonné sur quelques années;

QUE le budget octroyé pour l'année 2024 soit de 5 000 \$;

QUE les dossiers matricules soient enregistrés sur un disque dure externe ainsi que sur une plateforme nuagique.

ADOPTÉE

2023-10-197 Embauche de la compagnie de construction ÇA-RÉNOV INC. pour compléter les travaux de la devanture du bureau municipal

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a mise en demeure les

Constructions Stef Daigle inc., le 18 septembre 2023;

ATTENDU QUE les Constructions Stef Daigle inc. avaient jusqu'au 22 septembre inclusivement pour terminer les travaux de la devanture du bureau municipal;

ATTENDU QUE les travaux ne sont toujours pas terminés à ce jour;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le Conseil municipal donne le contrat à la compagnie ÇA-RÉNOV INC. afin de compléter les travaux de la devanture du bureau municipal;

QUE la compagnie ÇA-RÉNOV INC. soit payée à l'heure, selon les décrets de la Commission de la construction du Québec;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills paie les matériaux manquants aux travaux;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills conserve le solde dû à les Constructions Stef Daigle inc.;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills facture à les Constructions Stef Daigle inc. les sommes engagées afin de terminer les travaux;

ADOPTÉE

2023-10-198 Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le "Programme") pour lequel la Municipalité de Kinnear's Mills souhaite déposer un projet pour l'achat de compostage domestique (ci-après le "Projet");

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'AUTORISER Madame Alexandra Gosselin, directrice générale, à signer et déposer une demande d'aide financière au nom de la Municipalité de Kinnear's Mills auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;

DE RESPECTER l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que l'encadrement en vigueur (lois, règlements, lignes directrices, etc.) pour la réalisation du Projet, lequel devra être entièrement terminé le 30 juin 2025;

D'OBTENIR les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

D'EFFECTUER régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population ciblée par le Projet, au moins jusqu'à la fin de celui-ci;

DE CONFIRMER que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;

DE TRANSMETTRE à RECYC-QUÉBEC le.s rapport.s de reddition de compte requis, incluant toutes les pièces exigibles, selon les exigences du Programme;

D'OBTENIR auprès de RECYC-QUÉBEC, au plus tard le 30 septembre 2025, une reconnaissance de niveau minimum « mise en œuvre » du programme ICI ON RECYCLE+.

DE PRENDRE EN CHARGE la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier.

ADOPTÉE

2023-10-199 Achat débroussailleuse

ATTENDU les coûts importants facturés pour le fauchage des fossés;

ATTENDU QUE la municipalité est actuellement dépendante des contracteurs et de leur disponibilité;

ATTENDU QUE la municipalité possède déjà un tracteur et la main d'oeuvre qualifiée;

ATTENDU les soumissions reçus;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de SA Service Agricole pour l'achat d'une débroussailleuse latérale télescopique au montant de 12 200 \$ plus taxes.

QUE l'achat soit effectué avec le budget de fonctionnement de l'année 2024.

ADOPTÉE

2023-10-200 Entente concernant les travaux de la Route Monfette et du 4e rang

ATTENDU les rapports d'analyse de l'amiante obtenu par la firme EMSL Canada inc. en utilisant la méthode analytique 244 de l'IRSST;

ATTENDU la rencontre avec les représentants de Pavage centre sud le 25 septembre dernier;

ATTENDU les recommandations de notre conseillère juridique;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la directrice générale ainsi que le maire soient autoriser à signer les documents de quittances liés au dossier de rechargement granulaire avec Pavage Centre sud.

ADOPTÉE

2023-10-201 Plan lotissement - terrain CPE

ATTENDU QUE le terrain du futur CPE doit être arpenté avant d'être cédé par la municipalité;

ATTENDU que ce terrain doit respecter la réglementation de lotissement en vigueur;

ATTENDU l'entente intervenue entre le Centre de la petite enfance la Tourniquette et la municipalité de Kinnear's Mills concernant l'utilisation d'un stationnement partagé;

ATTENDU les recommandations de l'inspecteur en voirie;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le Conseil municipal accepte le plan de lotissement et le plan du futur stationnement de l'arpenteur, et ce, avec les modifications soumises.

ADOPTÉE

2023-10-202 Adoption du projet de règlement numéro 519 amendant le règlement numéro 500 portant sur l'interdiction de corder du bois à l'intérieur de l'assiette des chemins municipaux incluant les fossés

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 519 amendant le règlement numéro 500 portant sur l'interdiction de corder du bois à l'intérieur de l'assiette des chemins municipaux incluant les fossés a été déposé et que l'avis de motion a été donné lors de la séance du 5 septembre 2023;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 519 amendant le règlement numéro 500.

ADOPTÉE

2023-10-203

Adoption du deuxième projet de règlement numéro 520 amendant le règlement de zonage numéro 264

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 520 portant sur les piscines, les abris d'hiver et les fournaies extérieures amendant le règlement de zonage numéro 264 a été déposé et que l'avis de motion a été donné lors de la séance du 5 septembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique concernant le projet de règlement numéro 520, ce jour ;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement numéro 520 amendant le règlement de zonage numéro 264.

ADOPTÉE

2023-10-204 Adoption du projet règlement numéro 521 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 267

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 521 portant sur les chemins privés et les servitudes amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 267 a été déposé et que l'avis de motion a été donné lors de la séance du 5 septembre 2023;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 521 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 267.

ADOPTÉE

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 523 décrétant l'ouverture de la rue Jamieson

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, Madame Michelle Blais, donne avis de motion que le projet de Règlement numéro 523 décrétant l'ouverture de la rue Jamieson sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du règlement numéro 523 porte sur la désignation et la nomination de la rue du nouveau développement domiciliaire;

Le projet de Règlement numéro 523 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

Madame Michelle Blais, conseillère

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 524 décrétant l'ouverture de la Place Harriet-Wilson

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, Madame Michelle Blais, donne avis de motion que le projet de Règlement numéro 524 décrétant l'ouverture de la Place Harriet-Wilson sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du règlement numéro 524 porte sur la désignation et la nomination de la rue du développement domiciliaire des Clochers ;

Le projet de Règlement numéro 524 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

Madame Michelle Blais, conseillère

2023-10-205 Adoption du projet de règlement numéro 522 modifiant le règlement numéro 429 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU QUE le gouvernement a edicté le 6 septembre 2023 le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1*;

ATTENDU QUE selon l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute modification au *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* nécessite que les municipalités locales ajustent en conséquence leur propre règlement municipal portant sur la taxe pour le 9-1-1;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 522 modifiant le règlement numéro 429 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE

2023-10-206 Adoption de la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kinnear's Mills est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kinnear's Mills s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le Conseil municipal adopte la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels;

QUE la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels soit mise en ligne sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉE

2023-10-207 Adoption de la politique de confidentialité de la municipalité de Kinnear's Mills

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kinnear's Mills est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

CONSIDÉRANT QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Kinnear's Mills;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le Conseil municipal adopte la politique de confidentialité;

QUE la politique de confidentialité soit mise en ligne sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉE

Période de questions

M. Carl Bolduc

- Question concernant la modification au règlement sur les permis et certificats.

2023-10-208 Levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE cette séance soit levée à 19h59.

ADOPTÉE

Marquis Bédard
Maire

Alexandra Gosselin
Directrice générale/greffière
trésorière

Je, Marquis Bédard, maire de la Municipalité de Kinnear's Mills, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 2 OCTOBRE 2023.